

<https://enseignants.se-unsa.org/Dispositif-Ambition-emploi-c-est-inapplicable>



# Dispositif Ambition emploi : c'est inapplicable

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : jeudi 13 juillet 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le dispositif Ambition emploi qui se mettra en place à la rentrée 2023 dans les lycées professionnels permet de prendre en charge les élèves qui sortent du CAP ou du bac professionnel sans solutions d'emploi ou de poursuite d'étude.

Le dispositif doit permettre aux jeunes de reprendre une poursuite d'étude ou de s'insérer professionnellement.

4 mois pour quoi faire ?

Cette prise en charge dure au maximum 4 mois à compter de la rentrée.

Chaque élève bénéficie d'un parcours individualisé alternant cours au lycée et PFMP, avec des possibilités de suivre des modules de formation dans les missions locales.

Les cours sont décidés en fonction des besoins des élèves, comme les PFMP qui ne peuvent pas dépasser les deux tiers de la durée du dispositif.

Des partenariats sont mis en place avec les missions locales qui peuvent aussi accompagner les jeunes.

Concernant les cours, le fou persiste : les élèves seront-ils tous réunis dans un même groupe ou suivront-ils des cours d'enseignement général ou professionnel avec d'autres classes du lycée ?

Un dispositif inapplicable

Pour organiser ce dispositif, un enseignant aura une mission *Pacte*. Cependant, nous ne savons pas comment les enseignants intervenant dans le dispositif pour enseigner seront rémunérés (*Pacte*, HSE ?), sachant que les interventions nécessitent de la souplesse dans l'organisation. Ce dispositif n'est donc pas financé dans les DHG des lycées et ne se mettra en place que si des enseignants sont volontaires.

Tous les lycées n'en bénéficieront donc pas. Les jeunes seront parfois inscrits dans un lycée où leur formation professionnelle initiale n'existe pas, ce qui ne permettra pas à tous les élèves de bénéficier d'un complément de formation professionnelle, faute d'enseignants compétents.

Par ailleurs il est à craindre que les enseignants se transforment avant tout en conseillers d'insertion, comme ça se pratique dans les missions locales.

L'avis du SE-Unsa

Si ce dispositif est intéressant sur le fond, il présente cependant de nombreux écueils. Nous ne savons toujours pas quel sera réellement le rôle des enseignants. Ils pourraient être des coordonnateurs, des conseillers d'insertion, mais peut-être pas des enseignants.

Enfin, le texte n'est pas suffisamment abouti pour mettre en œuvre ce dispositif dès septembre 2023